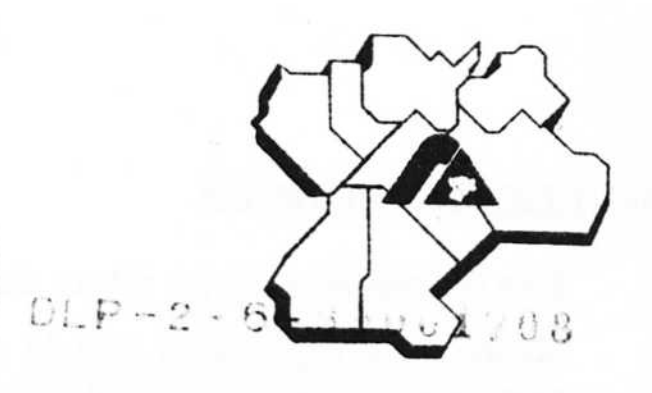
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Arboriculture

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

ABONNEMENT ANNUEL : 150 F - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 10 - 30 Mai 1989

Tavelures du pommier et du poirier : maintenez une protection préventive
Tordeuse de la pelure : intensification du premier vol
Carpocapse des pommes et des poires : début des pontes
Mouche de la Cerise : vol dans toutes les zones

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les projections d'ascospores se poursuivent, les taches présentes dans les vergers sont également une source de contamination.

Avec les températures élevées les périodes d'humectation qui suivent les pluies donnent lieu à des contaminations.

Quel que soit l'état sanitaire de vos vergers maintenez une protection préventive.

OIDIUM DU POMMIER

A chaque traitement anti-tavelure, ajoutez un fongicide efficace contre l'oïdium.

TORDEUSE DE LA PELURE - CAPUA

De la région valentinoise à la région lyonnaise le vol a débuté le 20 Mai et s'est intensifié dans la semaine du 22 Mai au 29 Mai.

Le seuil des 40 papillons pour trois relevés consécutifs est atteint dans les parcelles où des dégâts ont été observés à l'automne 1988.

Si vous envisagez une intervention, elle sera effectuée avant le 4 Juin.

Dans les vergers où l'Inségar a été appliqué, il est inutile d'intervenir.

Produits utilisables :

biphenthrine	TALSTAR (homologué contre les tordeuses)
cyperméthrine	Nombreuses spécialités
deltaméthrine	DECIS
fenvalérate	SUMICIDIN 10
fenpropathrin	DANITOL (homologué contre les tordeuses)
fluvalinate	KLARTAN (homologué contre les tordeuses)
méthidathion	ULTRACIDE
méthomyl	LANNATE
perméthrine	AMBUSH
phosmet	IMIDAN

P652

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

PSYLLES DU POIRIER

Les éclosions sont en cours dans tous les départements.

Nous vous rappelons que le seuil d'intervention est atteint dès que 10 % des rameaux sont occupés par des larves ou des oeufs.

Afin de contrôler l'ensemble des éclosions, deux interventions au Tudy espacées de 10 jours sont nécessaires.

Pour les Savoies, prévoyez une première intervention cette semaine.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le vol a débuté dans tous les secteurs.

En région lyonnaise les premières pontes ont été observées le 25 Mai.

Si vous intervenez avec des produits larvicides (voir liste des produits p. 4) le traitement sera effectué le :

- 1er ou le 2 Juin pour le sud de la Drôme et le Bas-Vivarais et la région valentinoise.

- le 3 ou le 4 Juin pour tous les autres secteurs.

Pour la Haute-Savoie, les ovicides pourront être utilisés jusqu'à la fin de cette semaine et les produits larvicides seront appliqués entre le 7 et le 11 Juin.

Si vous avez utilisé des produits ovicides (DART - DIMILIN - INSEGAR) l'intervention sera renouvelée 3 semaines plus tard.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Les premières pousses minées sont visibles.

La protection des pousses a débuté entre le 23 Mai et le 27 Mai selon les zones (cf Bulletin du 17/05/89).

En Savoie, effectuez la première application avant la fin de cette semaine.

Dans les jeunes vergers la protection sera renouvelée entre le 6 et le 9 Juin, soit 15 jours après la première application.

Pour les vergers en production le renouvellement se justifie si le premier traitement a subi une pluie supérieure à 25 mm.

Il est encore trop tôt pour débuter la protection des fruits.

OIDIUM DU PECHER

Maintenez la protection jusqu'au durcissement du noyau.

Produits utilisables :

bupirimate	:	15 g de ma/hl	NIMROD
chinométhionate	:	7,5 g de ma/hl	MORESTAN
dinocap	:	18,25 g de ma/hl	KARATHANE
fenarimol	:	4 g de ma/hl	RUBIGAN 4
fluzilazol	:	4 g de ma/hl	NUSTAR 40 EC
penconazole	:	3,5 g de ma/hl	TOPAZE
pyrazophos	:	30 g de ma/hl	AFUGAN CE
triforine	:	33,25 g de ma/hl	Nombreuses spécialités

COCHENILLE DU MURIER SUR PECHERS

Les larves se fixent, mais elles sont toujours sensibles à un traitement insecticide. Dans les vergers où cette cochenille est présente l'Ultracide 20 Bouillie peut être appliqué jusqu'au 3 Juin.

MOUCHE DE LA CERISE

Dans le sud de la région le vol se poursuit.

Dans les autres zones le vol a débuté aux alentours du 20 Mai.

La ponte a débuté, aussi il est trop tard pour traiter avec du Decis (action adulticide).

A partir du 3 Juin appliquez un produit larvicide.

formothion	ANTHIO-FORT
diméthoate	Nombreuses spécialités
malathion	Nombreuses spécialités

MONILIA SUR CERISES

Effectuez un traitement avant la récolte avec l'un des produits suivants :

bénomyl	: 30 g de ma/hl	BENLATE	sans délai avant récolte
carbendazime	: 30 g de ma/hl	Nomb. spéc.	sans délai avant récolte
iprodione	: 75 g de ma/hl	KIDAN - ROVRAL	délai : 15 j avant récolte
procymidone	: 75 g de ma/hl	SUMISCLEX	délai : 8 jours avant récolte
vinchlozoline	: 50 g de ma/hl	RONILAN	sans délai avant récolte

TOUS ARBRES FRUITIERS

ACARIENS ROUGES

Les éclosions des oeufs d'été ont commencé, surveillez vos vergers et intervenez dès que 50 % des feuilles sont occupées par des formes mobiles.

PUCERONS

Des colonies de pucerons se développent sur pommiers, pêchers et cerisiers, surveillez vos plantations et intervenez avant que les feuilles ne soient complètement enroulées.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : LES PRODUITS DE TRAITEMENT

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose spécialité ha (1000 l ha)	Durée d'action (jours)	Délais avant récolte (jours)	Egalement efficace sur	
					Mineuses cerclée - marbrée	Capua
				PRODUITS ACTIFS SUR LARVES		
azinphos méthyl	Nombreuses	437 g m.a.	15	15		
biphenthrine	Talstar Flo	0,38 l	15 à 21	0	●	●
carbaryl	Nombreuses	1 kg	15	7		
cyfluthrine	Baythroid	0,3 l	15 à 21	21	●	
cyperméthrine	Nombreuses	0,3 l	15 à 21	7	●	●
deltaméthrine	Decis - Decis Flow	0,3 l	15 à 21	0	●	●
dialiphos	Torak	1,5 l	15	30		
diazinon	Nombreuses	300 g m.a.	15	15		
diéthion	Rhodocide	2 l	15	15		
diméthoate	Nombreuses	500 g m.a.	15	7		
fénitrothion	Nombreuses	500 g m.a.	15	15		
fenpropathrine	Danitol	1,25 l	15 à 21	21	●	●
fenthion	Lebaycid Liquide ou 40	1 l ou 1,25 kg	15	15		
fluvalinate	Klartan	0,6 l	15 à 21	7	●	●
formothion	Anthio Fort	1,5 l	15	7		
malathion	Nombreuses	1,5 l	15	7		
méthidathion	Ultracide 20	1,5 l ou kg	15	15	● (1)	●
méthomyl	Lannate 20 L ou Metover	3,75 l ou 3 kg	15	7	●	●
parathion éthyl	Nombreuses	2,5 l ou kg	15	15		
parathion méthyl	Nombreuses	300 g m.a.	15	15		
perméthrine	Ambush-Perthrine	0,16 l	15 à 21	15		●
phosalone *	Nombreuses	600 g m.a.	15	15		
phosmet *	Imidan	1 kg	15	15		●
phosphamidon	Dimécron 10	4 l	15	21		
				PRODUITS ACTIFS SUR ŒUFS		
diflubenzuron **	Dimilin	0,4 kg	21 à 28	15	●	
téflubenzuron **	Dart, Nomolt	0,3 l	21 à 28	15	●	
fénoxycarbe	Inségar	0,4 kg	15 à 21	0		

Associations :
azinphos méthyl + déméton-S-méthyl sulfone - azinphos méthyl + diéthion - chlorofénizon + carbaryl - chlorpyriphos-éthyl + diméthoate - lindane + malathion - parathion éthyl ou méthyl + dicofol, diéthion, fénizon, huiles d'été, phosalone, prothoate ou tétradifon - téflubenzuron + phosalone

Comportement vis-à-vis des prédateurs de psylles et d'acariens (Annales ANPP "Les actions secondaires des produits phytosanitaires", SPV-UIPP, N° 4 1987) :

** Neutre à peu toxique }
* Toxicité modérée } utilisation en stratégie lutte raisonnée

(1) Actif sur Mineuse cerclée à la dose de 2 kg ou 2 l de spécialité commerciale par hectare